



Distr. : générale
8 mars 2010

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Deuxième session extraordinaire sur le changement climatique
Copenhague, 15-16 décembre 2009

Rapport de la deuxième session extraordinaire sur le changement climatique

Introduction

1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a tenu sa deuxième session extraordinaire sur le changement climatique au Bella Centre à Copenhague les 15 et 16 décembre 2009.

I. Ouverture de la session

2. La session a été ouverte le mardi 15 décembre 2009 par Mme Buyelwa P. Sonjica, Ministre de l'eau et de l'environnement de l'Afrique du Sud et Présidente de la CMAE, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

A. Participation

3. La session a rassemblé des représentants des pays membres suivants de la CMAE : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.

4. Ont également participé à la session des représentants des organismes ci-après : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Commission économique pour l'Afrique de l'ONU; Commission de l'Union africaine; Communauté de développement de l'Afrique australe; Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

5. La liste complète des participants figure à l'annexe II du présent rapport.

B. Bureau

6. La session était présidée par Mme Sonjica.

C. Adoption de l'ordre du jour

7. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après, établi à partir de l'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat de la CMAE :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :

- a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Exposé du Secrétaire de la CMAE sur les objectifs de la session.
 4. Exposé du président du groupe de négociateurs africains sur l'état des négociations sur les changements climatiques et sur la position de négociation commune de l'Afrique.
 5. Délibérations et adoption de la position de négociation commune de l'Afrique actualisée et des principaux messages politiques.
 6. Modalités d'engagement du segment de haut niveau de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session.
 7. Examen et adoption d'un projet de décision sur la poursuite des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique.
 8. Clôture de la session.
8. Des éclaircissements ont été demandés sur la disponibilité d'un rapport actualisé sur les négociations et la position commune de l'Afrique par les ministres d'informations à leurs chefs d'État. La Présidente a demandé que ces deux questions soient inscrites au titre du point 6 de l'ordre du jour.

D. Organisation des travaux

9. Le Secrétaire de la CMAE a expliqué l'organisation des travaux, dont un plan avait été distribué avant la session par courrier électronique. Il a attiré l'attention sur les documents de travail principaux de la session en insistant sur leur contenu et il a passé brièvement en revue les questions principales au titre des points 2 à 9 de l'ordre du jour.

II. Exposés des experts

10. Le représentant du Soudan, s'exprimant à titre de président du Groupe des 77, a noté et salué les efforts déployés par le groupe de négociateurs africains, le Groupe des 77 et les coordonnateurs. Soulignant que l'Afrique était l'un des continents les plus vulnérables et, en conséquence, sérieusement exposée aux effets des changements climatiques, il a indiqué que les négociations de Copenhague offraient à l'Afrique la possibilité d'exposer les préoccupations du continent. Des incohérences dans les négociations se dégagent déjà clairement comme le montrait la manière dont les pays développés évitaient de consentir des concessions. L'Afrique devait être patiente et préserver sa solidarité. Elle devait néanmoins continuer d'agir judicieusement compte tenu de la présentation possible de positions et de négociations de dernière minute et inattendues. Il a exhorté les représentants à appuyer pleinement les efforts du Groupe des 77 et de la Chine.

11. La Présidente, s'exprimant à titre de Présidente de la CMAE, a noté que l'Afrique possédait un atout unique, étant le seul continent doté d'une position commune sur la question. Cette position guidait les négociateurs africains. L'Afrique était également forte étant donné que le Groupe des 77 était présidé par le Soudan, pays africain, alors que l'Afrique du Sud faisait partie du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Elle a conseillé aux ministres de tirer avantage de ces forces afin de promouvoir ce qui était bon pour l'Afrique, considérant ces possibilités comme un pouvoir que l'Afrique devait exploiter de façon positive et stratégique dans l'intérêt du continent.

12. La Commissaire de l'Union africaine a remercié le Secrétariat de la CMAE d'avoir organisé la réunion et a félicité le groupe de négociateurs africains pour son excellent travail technique. Les efforts soutenus du groupe devaient être dûment notés, son travail productif ayant assuré le succès de la réunion. Les ministres africains devaient maintenant faire valoir la position commune de l'Afrique. Les négociateurs devaient donc impérativement informer les ministres de façon adéquate sur l'évolution de la situation depuis la réunion de Bali en 2007 jusqu'à ce jour, pour qu'ils puissent à leur tour communiquer ces informations à leurs chefs d'État. Demandant des efforts continus pour promouvoir la position commune de l'Afrique et prenant acte de la solidarité et de l'unité du continent, elle a noté que l'Afrique s'était constamment exprimée d'une seule voix; elle devait continuer d'agir ainsi tout au long du processus de négociation de Copenhague et au-delà.

13. La Commissaire a rappelé également que, lors de sa treizième session ordinaire, en juillet 2009, l'Assemblée de l'Union africaine avait créé le Comité des Dix, composé de chefs d'État africains sélectionnés. Le Comité avait renforcé les consultations sur le processus lié au changement climatique. Elle a toutefois insisté sur la nécessité d'un soutien technique pour le Comité et a réaffirmé que l'Afrique pouvait, en s'exprimant d'une même voix, obtenir des engagements utiles pour le continent. Elle a précisé que son bureau restait à la disposition des ministres pour fournir le soutien nécessaire et a informé les représentants que M. Meles Zenawi, Premier Ministre éthiopien, dirigerait le Comité au nom des chefs d'État et des gouvernements africains.

14. Le Ministre algérien de l'environnement, président du groupe des négociateurs africains, a salué le soutien accordé au président et au groupe, soulignant les heures considérables travaillées par l'équipe technique jusque tard dans la nuit. Il a félicité la Commissaire de l'Union africaine pour les installations mises à la disposition des experts afin de leur permettre de travailler d'une manière efficace, efficiente et en temps utile. Il a souligné que la position africaine était dynamique et, pour cette raison, mouvante. Même s'il s'agissait d'une position commune, elle continuait d'évoluer. Il a prié instamment les représentants de ne pas perdre de vue le fait que la position était souple et fondée à la fois sur l'unité de l'Afrique et sur sa solidarité avec d'autres groupes comme le Groupe des 77 et les groupes de pays partageant les mêmes vues. Il a également rappelé que la position commune de l'Afrique avait été acceptée par le Groupe des 77 et la Chine.

15. En ce qui concerne le principe d'équité, le président du groupe des négociateurs africains a fait valoir que la position africaine se fondait sur l'équité en reconnaissance du principe de la responsabilité historique, sur lequel l'Afrique s'appuyait pour obtenir une indemnisation. Cette position se basait sur les principes de responsabilités communes, mais différenciées, tandis que la position commune de l'Afrique était guidée dans ce processus par la vision partagée du continent. S'agissant du résultat à deux volets, il a indiqué que les négociateurs africains s'attendaient à deux décisions de nature juridique : l'une sur le Protocole de Kyoto et l'autre sur les mesures à long terme. Le contenu du Protocole avait changé et certains éléments seraient, en conséquence, difficiles pour les Parties n'ayant pris aucune mesure pour mettre en œuvre le Protocole.

16. Le président du groupe des négociateurs africains a soutenu que l'adaptation était l'enjeu le plus important : l'Afrique étant le continent le plus vulnérable aux effets néfastes sur l'environnement, elle serait frappée de plein fouet par les changements et les variations climatiques. En ce qui concerne la question de la sécurité alimentaire (pour laquelle environ 13 secteurs prioritaires avaient été identifiés, y compris l'eau, l'énergie et l'agriculture), l'Afrique devait se préparer pour l'adaptation. Dans le cas de l'Afrique, l'atténuation s'avérait une opération totalement différente de celle requise pour les pays développés. En conséquence, elle devait être pleinement viable, durable et pourvue de ressources considérables, y compris d'un financement.

17. S'agissant de la question des ressources, le président du groupe des négociateurs africains a souligné que l'Afrique avait besoin de nouvelles ressources. À cet égard, il a attiré l'attention sur le cadre élaboré par le Groupe des 77. Il a cependant souligné qu'il fallait moderniser et ajuster les mécanismes de financement afin de les rendre justes, équitables, gérables et accessibles.

18. Il a par ailleurs signalé que la technologie permettrait la démocratisation à diverses échelles – pays par pays et région par région – en veillant à ce que les domaines d'excellence soient renforcés. L'Afrique ne renoncerait pas à sa position devant des tentatives visant, pour ainsi dire, à « tuer » le Protocole de Kyoto, car l'instrument représentait la base sur laquelle les gouvernements fondaient leurs mandats. L'Afrique avait mis au point des chiffres pour la période 2020-2050, comme indiqué dans le rapport d'Alger et n'accepterait pas d'informations erronées ni de déclarations trompeuses de toute part. L'Afrique était déterminée à se faire respecter et voulait peser dans la balance. Elle ne souhaitait pas engendrer la peur; cependant, il était évident que d'autres Parties voulaient créer une division.

19. Le président du groupe des négociateurs africains a demandé aux ministres de se rappeler que, bien qu'uni, le continent n'était pas homogène. Une compréhension et une prise de conscience claires de ce qui avait réuni le continent étaient essentielles afin d'empêcher toute division orchestrée. Il a réitéré l'importance du soutien fourni par différentes Parties. Ce dernier était essentiel pour permettre à l'Afrique de progresser d'une manière irréversible. Une fois de plus, il a attiré l'attention sur la question des changements soudains dans les tactiques de négociation en matière de langage, de transparence et d'alliances et a insisté sur le fait que de tels changements devaient être perçus comme de simples tactiques de diversion. Il a demandé le calme et l'attention pour contrer leurs effets.

20. La Présidente a informé les ministres de l'état des négociations à Copenhague. Elle a noté que le lundi 13 décembre 2009, les négociations avaient finalement rendu possible la révision de l'ordre du jour et l'inclusion d'une discussion sur les deux volets. À cette fin, deux facilitateurs avaient été nommés (l'un désigné par le Nord et l'autre par le Sud). Le mardi 14 décembre 2009 avait été établi comme date butoir pour rendre compte de la discussion. La présentation de deux rapports distincts sur le Protocole de Kyoto et le Plan d'action de Bali serait suivie d'une séance plénière. Elle a attiré l'attention sur l'entente selon laquelle aucun accord ne serait conclu en l'absence d'un consensus entre toutes les parties.
21. En ce qui concerne le groupe africain, la Présidente a précisé que les ministres présenteraient les rapports au Comité des Dix. Ce dernier les présenterait ensuite à leur chef de délégation, le Premier Ministre éthiopien. La réunion de haut niveau rassemblerait les représentants sélectionnés par le Premier Ministre parmi les chefs d'État.
22. On s'attendait à ce que des documents soient établis sur les deux volets – le Protocole de Kyoto et le Plan d'action de Bali – ainsi qu'un programme défini, afin d'assurer une base pour l'exécution de mesures précises après la quinzième session de la Conférence des Parties.
23. Le représentant de l'Éthiopie a réitéré que l'Afrique, quoiqu'unie, faisait déjà l'objet de pressions considérables qui pourraient aisément diviser le continent si les membres ne faisaient pas preuve de vigilance. L'Afrique était le continent le plus vulnérable aux effets des changements climatiques. Pourtant, elle méritait d'être la plus épargnée par ces effets, compte tenu de sa contribution négligeable aux émissions de gaz à effet de serre et aux changements climatiques. Cela étant, même si les problèmes découlant des émissions avaient été engendrés par les pays industrialisés, l'Afrique se joindrait aux efforts d'adaptation et d'atténuation pour le bien des générations futures.
24. Le représentant de l'Éthiopie a réaffirmé que le continent, en raison de sa position désavantagée, avait besoin de ressources financières et de capacités technologiques. Dans ce contexte, des propositions avaient été présentées pour l'obtention de financements à hauteur de quelque 10 milliards de dollars par an pour les pays en développement en vue de l'adaptation. Selon les chefs d'État africains, ce chiffre devrait passer d'ici 2015 à au moins 50 milliards de dollars pour l'atténuation et à 100 milliards de dollars pour l'adaptation.
25. Le représentant de l'Éthiopie a souligné que les négociations ne se termineraient pas à Copenhague et a soutenu que, quoique certaines conclusions politiques étaient prévues, il était également possible que des décisions juridiquement contraignantes sur un nombre important de questions soient négociées. À cet égard, il a souligné que l'Afrique devait veiller à ce que les aspects juridiquement contraignants de la Convention et du Protocole de Kyoto soient préservés.
26. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique a noté que l'Afrique avait une position de négociation très forte; elle était juste et équitable et devait être vigoureusement défendue. Il a exhorté les ministres à rappeler le rôle joué par les organisations de la société civile dans ce processus. La Commission travaillait au soutien du continent sur la question des changements climatiques. À cet égard, les institutions panafricaines avaient commencé à examiner des mesures pour appuyer la position de l'Afrique sur le changement climatique et la mise en œuvre du programme de l'Afrique sur le changement climatique. Il a réaffirmé l'engagement de la Commission à mettre au point des programmes d'action effectifs et continus pour appuyer les réponses aux changements climatiques sur le continent.
27. Après ces exposés d'experts, la Conférence a convenu que les ministres devaient examiner le point 3 de l'ordre du jour, en s'appuyant sur la contribution du président du groupe des négociateurs africains. La Conférence a en outre décidé que, puisque le Ministre algérien de l'environnement rencontrerait le Premier Ministre éthiopien, le Comité des Dix et le Bureau de la CMAE pourraient l'accompagner à la séance d'information.

III. Débat ministériel

28. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du Kenya a rappelé qu'il faudrait présenter un rapport aux ministres ainsi qu'un rapport écrit aux chefs d'État. Ce point de vue a été repris par le représentant du Sénégal, qui a indiqué que la présentation d'un document écrit provenant du président des négociateurs était essentielle pour s'assurer que les membres ne détournent pas leur attention de la position commune de l'Afrique. Il a exprimé des doutes, toutefois, sur l'aptitude des chefs d'État à jouer le rôle de négociateurs.

29. La Présidente a rappelé que, lors de l'arrivée des chefs d'État à Copenhague, les documents pertinents leur seraient remis. La position commune de l'Afrique telle que présentée aux chefs d'État devait faire partie du document qui serait présenté officiellement dans le cadre des négociations.
30. Le représentant du Mali a appuyé l'appel à la préservation de l'unité des États membres lancé par le président du Groupe des 77, soulignant que la déclaration qui serait présentée par le groupe des négociateurs africains devait être claire et précise. La position commune de l'Afrique devait être bien connue de tous afin qu'aucune Partie africaine ne s'en détourne. Il a indiqué que les pays africains ne devaient faire aucune déclaration individuelle en plénière. Il a proposé en outre qu'un document sur l'état actuel des négociations pour l'Afrique soit rendu disponible.
31. Réaffirmant l'engagement de son pays envers la position commune de l'Afrique, le représentant du Malawi a invité les ministres africains de l'environnement à se méfier des invitations officieuses à des activités telles que des déjeuners et des cocktails qui pourraient être utilisées pour compromettre et diviser la solidarité des participants africains ainsi que la position commune du continent à Copenhague et au-delà. S'exprimant également sur la question de la tactique « diviser pour régner », le représentant du Libéria a mis en garde les ministres africains et le groupe de négociation contre le risque de se compromettre ou de se laisser duper.
32. Se faisant l'écho des préoccupations exprimées par d'autres représentants selon lesquelles les discussions techniques pourraient se transformer en négociations politiques, le représentant du Libéria a réclamé des directives scientifiques et techniques en raison de la nature hautement technique et scientifique des négociations sur le changement climatique. Le représentant de la Sierra Leone a par ailleurs attiré l'attention sur l'importance de la cohérence dans la poursuite des négociations, rappelant que les décisions prises par les ministres à Copenhague étaient contraignantes pour le reste du continent.
33. Le représentant de la Namibie a souligné que les manœuvres des pays industrialisés et d'autres acteurs seraient aisément déjouées si l'unité de l'Afrique était préservée. Pour cette raison, il a exhorté les ministres à collaborer en s'exprimant d'une seule voix. La représentante de l'Ouganda a souscrit à ce point de vue, soulignant que l'Afrique avait donné le ton. Les négociations africaines devaient maintenir l'approche à deux volets et se méfier des réunions bilatérales pouvant mener à des divisions. Le représentant de l'Égypte a estimé que les ministres africains devaient convenir de principes et de questions centrales que la position commune de l'Afrique étayerait.
34. Le représentant du Nigéria a insisté sur la préservation de l'unité de l'Afrique, sur la poursuite de l'approche à deux volets dans les négociations et sur le maintien des contributions techniques fournies par les experts. Cette position a été appuyée par le représentant du Burkina Faso. Ce dernier a souligné que les décisions prises en réponse au Protocole de Kyoto et au Plan d'action de Bali montraient déjà la préservation par l'Afrique de la position commune du continent.
35. Le représentant du Sénégal a rappelé que la continuité du Protocole de Kyoto était plus pertinente que jamais en ce qui concerne la question des émissions. Il a noté un manque de volonté apparent des pays visés à l'Annexe I et a indiqué que l'Afrique devait se méfier en tout temps des tactiques de diversion susceptibles d'être exercées par certains partenaires. S'agissant des chiffres présentés, il a insisté sur leur clarté : la réduction des émissions ne devait pas être fixée en deçà de 45 %. Les pays africains ne devaient pas dévier de la position commune de l'Afrique. Il a également exhorté les ministres à s'engager de manière constante dans des consultations avec les chefs d'État et les principaux négociateurs afin que le processus ne se limite pas à un tête-à-tête entre deux dirigeants.
36. La représentante de la République-Unie de Tanzanie a réclamé une entente sur des chiffres et a demandé si les autres représentants appuieraient une proposition de 450 parties par million ou de 350 parties par million, étant donné que le taux de réduction des émissions devait être de 45 %. Sur la question de la réduction des émissions, le représentant de Maurice a indiqué qu'il était peut-être nécessaire d'obliger les Parties visées à l'Annexe I à respecter le Protocole de Kyoto et à prendre des mesures de réduction des gaz à effet de serre, soulignant l'importance des instruments juridiquement contraignants pour la gestion des changements climatiques. Il a ajouté que l'adaptation demeurait un enjeu prioritaire pour l'Afrique.
37. Exprimant son soutien au Protocole de Kyoto et au Plan d'action de Bali, le représentant de la Côte d'Ivoire a soutenu qu'en prenant dûment en considération les responsabilités historiques, le principe du pollueur-payeur devait être honoré par les pays industrialisés. Le représentant du Kenya a indiqué que les pays visés à l'Annexe I pourraient exercer des pressions sur la Chine afin d'obtenir son concours pour qu'elle soit également contrainte de réduire ses émissions de plus de 30 %.
38. Le représentant du Congo s'est interrogé sur le seuil des niveaux acceptables par rapport aux autres positions continentales comme la position américaine et sur la manière dont l'Afrique pouvait

veiller à ce que la Conférence des Parties prenne dûment en considération la vulnérabilité particulière de l'Afrique aux effets néfastes des changements climatiques. La même préoccupation a été soulevée par la représentante de la Zambie, qui a exprimé sa consternation devant l'absence de volonté des pays visés à l'Annexe I de s'engager dans la seconde phase du Protocole de Kyoto si une seule d'entre elles n'était pas prête à s'engager elle-même. En d'autres termes, les pays visés à l'Annexe I ne semblaient pas vouloir soutenir la position commune de l'Afrique si les États-Unis d'Amérique ne l'appuyaient pas. Elle a en outre demandé des précisions sur la position que l'Afrique adopterait si cette situation se poursuivait et si, le vendredi 18 décembre 2009 au plus tard, aucun accord n'intervenait. Elle a réitéré que l'Afrique ne cherchait pas à obtenir des privilèges à titre de continent. L'Afrique ne devait pas assumer les coûts des actions des pays industrialisés. Le représentant du Rwanda a fait valoir qu'en l'absence d'un accord d'ici le vendredi 18 décembre 2009, le processus devait être reporté.

39. La Présidente a précisé que les chefs d'État prendraient des décisions fondées sur les recommandations qui leur seraient soumises.

40. Certains domaines sur lesquels il fallait se mettre d'accord avaient été recensés par la représentante de la République-Unie de Tanzanie, qui appuyait fermement le maintien du Protocole de Kyoto et la poursuite des activités en matière de technologie et de renforcement des capacités. S'agissant des concentrations d'émissions de dioxyde de carbone, les engagements devaient être renforcés et la position commune de l'Afrique devait être maintenue; s'agissant du financement annuel, selon les estimations d'une étude du Programme des Nations Unies pour le développement, l'Afrique avait besoin de 86 milliards de dollars pour l'adaptation; s'agissant de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), l'Afrique devait décider si elle se tournait vers les mécanismes basés sur les fonds ou sur les marchés. Elle a fait état des articles 4.3 et 4.0 de la Convention, soulignant qu'au titre des dispositions de l'article 12 du Protocole de Kyoto, des forums de discussion étaient prévus concernant l'approche fondée sur les mécanismes du marché. Elle a proposé de recourir aux mécanismes basés sur des fonds.

41. En ce qui concerne les aspects relatifs à l'indemnisation et à l'équité, la question des incidences des changements climatiques sur les droits moraux et les droits de l'homme a été présentée par la représentante de l'Ouganda. Elle a expliqué sa pertinence et précisé que l'Afrique souffrait des incidences des changements climatiques découlant des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés. Elle s'est déclarée préoccupée par le manque d'intérêt et de réponse de ces pays en ce qui concerne les droits moraux et des droits de l'homme entourant la vulnérabilité du continent africain, ainsi que la question de sa survie même, directement compromise par leurs actions. Elle a souligné que l'Afrique insistait sur ses droits et réclamait une indemnisation pour ceux qui en avaient souffert injustement. L'Afrique souhaitait apporter son soutien et collaborer au processus de négociation. Toutefois, elle réclamait des mesures d'adaptation, y compris l'exécution des programmes d'action nationaux pour l'adaptation.

42. De même, attirant l'attention sur la question de la responsabilité morale des pays industrialisés, le représentant du Kenya a déclaré que « les pêcheurs de la démocratie », ainsi qu'il les a nommés, devaient préserver leur propre droiture morale en assumant leurs responsabilités.

43. Soulignant les priorités de l'Afrique, le représentant du Cameroun a appuyé le processus d'adaptation pour l'Afrique.

44. S'agissant des mécanismes de financement et du rôle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les représentants ayant pris la parole ont exprimé des points de vue très différents. Le représentant du Burkina Faso a demandé la création d'un fonds que les Parties administreraient et gèreraient elles-mêmes. En même temps, il a demandé des précisions, dans ce contexte, sur le rôle du FEM et sur le temps requis pour la mise en œuvre intégrale et efficace d'un nouveau mécanisme de financement. Il a indiqué que, malgré ses lacunes, le FEM pouvait être réformé et amélioré, tout en affirmant qu'un nouveau mécanisme ne serait sans doute pas opérationnel et efficace dans un proche avenir.

45. Le représentant du Congo a rappelé qu'en pratique, lorsque de nouveaux mécanismes de financement étaient promis, une longue période de temps était requise pour en assurer l'établissement. En général, l'Afrique n'avait aucun contrôle sur ce processus et n'était pas suffisamment bien informée de ces mécanismes. Exprimant sa préoccupation sur les organismes d'exécution des nouveaux mécanismes de financement, il a demandé que les multiples sources de financement disponibles soient harmonisées. Il a rappelé qu'à la onzième session de la CMAE tenue à Brazzaville en 2006, une décision avait été prise sur la création d'un Fonds africain pour l'environnement au sein de la Banque africaine de développement, en raison des difficultés concernant l'obtention de fonds auprès du FEM. Il a précisé qu'un Fonds pour le développement durable existait également, tout en insistant sur l'importance pour le FEM d'entreprendre des réformes dès que possible.

46. La représentante de la Zambie a estimé qu'un nouveau mécanisme de financement garantissant l'accès universel et fonctionnant de manière efficace selon les orientations des Parties était nécessaire. La représentante de la République-Unie de Tanzanie a suggéré que l'Afrique mette l'accent sur un mécanisme financier et non sur des institutions, expliquant que, quel que soit le mécanisme, il devait assurer une représentation équilibrée et un accès réel. Ces éléments devaient servir de principes directeurs dans le choix de la meilleure option de financement.

47. La Présidente de la CMAE a souligné que trois options se dégagent des débats sur le FEM : ce dernier devait être réformé; il devait être rejeté; ou une nouvelle proposition devait être présentée. Elle a suggéré qu'une proposition soit établie et que les trois options y soient exposées.

48. La représentante de l'Ouganda s'est déclarée disposée à examiner la réforme du mécanisme du FEM, mais à la seule condition que le financement soit disponible et que la période d'obtention des fonds soit améliorée de manière significative. Par ailleurs, le représentant de la Côte d'Ivoire a appuyé le point de vue selon lequel le FEM devait être réformé pour fonctionner de manière efficace et efficiente. Le représentant de la Namibie a également indiqué que des changements positifs au FEM seraient bien accueillis et s'est demandé si les membres pourraient envisager ce qu'il a appelé des « contributions individuelles ».

49. Le représentant du Sénégal a recommandé le maintien de l'existence du FEM et son renforcement pour le rapprocher le plus près possible des pays utilisateurs en surmontant les difficultés d'accès éprouvées dans le passé. Il a rappelé en outre la possibilité d'utiliser les organisations régionales existantes par l'entremise desquelles des fonds supplémentaires pourraient être décaissés dans l'ensemble de l'Afrique.

50. Le représentant du Ghana a appuyé la proposition de réforme du FEM et a suggéré la création, dans l'intervalle, d'un nouveau mécanisme de financement représentatif sur le plan géographique et son maintien pour une période de deux ou trois ans, jusqu'à la réalisation de la réforme du FEM. Le représentant de la République démocratique du Congo a appuyé la proposition relative à une approche progressive.

51. S'agissant de la question du financement, le représentant du Kenya a estimé que les chiffres relatifs au produit intérieur brut (PIB) devaient être utilisés comme fondement du financement. À cet égard, il a donné l'exemple du Kenya : la stratégie nationale sur le changement climatique exigeait 10 milliards de dollars pour la détermination des zones relatives aux projets et l'exécution de ces projets. Il a par conséquent préconisé le déblocage de ressources nouvelles et additionnelles d'un montant suffisant pour permettre aux pays africains de faire face aux effets néfastes des changements et des variations climatiques. Il a en outre proposé l'examen du rôle du PNUE sur l'avenir de l'environnement, en accordant une attention particulière aux questions relatives à la gouvernance, ainsi que le renforcement du PNUE sous forme d'une organisation mondiale de l'environnement dotée d'un financement prévisible et fiable.

52. Le représentant du Gabon a appuyé les idées avancées par le représentant du Kenya sur le rôle du PNUE. Il a noté que tout en étant engagée dans ce processus de négociation, l'Afrique avait besoin d'une organisation mondiale de l'environnement dotée de fonds prévisibles et fiables. En ce qui concerne la question des mécanismes de financement et du FEM, il a ainsi appuyé l'idée d'un organisme de financement. S'agissant de la sélection du FEM comme mécanisme de financement, étant donné que les problèmes chroniques du FEM étaient bien connus, il y avait peut-être lieu d'envisager la Banque africaine de développement au lieu du FEM. Il a toutefois rappelé que, malgré l'appui universel à la réforme du FEM, le Groupe des 77 avait écarté l'idée que le FEM soit doté d'un nouveau mécanisme de financement.

53. Le représentant du Togo a suggéré de mettre au point une proposition sur la question d'un mécanisme regroupant toutes les nouvelles idées présentées et de veiller à ce que ces idées soient respectées et dûment prises en compte. Le représentant de l'Égypte a appuyé la proposition sur la réforme du FEM, en particulier les améliorations précises concernant l'accessibilité aux fonds et la transparence de ses activités.

IV. Présentation du Secrétaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

54. À l'invitation de la Présidente, le Secrétaire de la CMAE a indiqué la suite donnée aux décisions de la CMAE concernant les préparatifs de l'Afrique pour l'élaboration d'une position de négociation commune sur un régime international global sur le changement climatique au-delà de 2012. Il a pris acte du soutien fourni par les partenaires de la CMAE et a présenté un bref aperçu

des résultats obtenus lors des réunions tenues sous les auspices de la CMAE, à savoir les réunions du Groupe d'experts africains de haut niveau sur le changement climatique; quelques réunions du groupe des négociateurs africains; les réunions consultatives sous-régionales pour l'Afrique centrale et orientale; la réunion technique d'experts africains sur le changement climatique; et la session extraordinaire sur le changement climatique de la CMAE tenue à Nairobi en mai 2009.

55. Comme indiqué par le Secrétaire de la CMAE, les pays africains avaient une position commune adoptée par la CMAE et entérinée par l'Union africaine. Les pays africains parleraient d'une seule voix et feraient des déclarations politiques à Copenhague sur la base des positions convenues par le biais des diverses consultations menées en vue de mettre au point une vision partagée de l'Afrique et une position commune de négociation. Une rupture semblait s'être produite entre les plus hauts niveaux politiques et les négociateurs à l'échelle mondiale même. Enfin, il a fait valoir que les dirigeants politiques de l'Afrique devaient convenir d'un minimum irréductible pour le continent avant la réunion de haut niveau de Copenhague, puisque ce seraient eux qui communiqueraient l'acceptation par l'Afrique d'un accord politiquement contraignant susceptible d'être atteint à Copenhague à titre de résultat global.

V. Résumé de la Présidente de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

56. La Présidente a noté avec préoccupation les rumeurs persistantes et sans fondement selon lesquelles un document préliminaire était mis au point et serait imposé à un moment précis à titre de document final de la réunion de Copenhague. Elle a invité les ministres à faire preuve de vigilance. En effet, selon ces rumeurs, des pressions s'exerçaient déjà sur certains chefs d'État en vue de leur soutien. Dans ce contexte, elle a condamné la propagation de rumeurs selon lesquelles certains pays avaient l'intention de fomenter une division et a exhorté l'Afrique à se méfier de ces tentatives de déstabilisation. Faisant valoir que l'engagement du continent à Copenhague exigeait un certain nombre de concessions mutuelles, elle a prié instamment les représentants de ne pas perdre de vue que l'Afrique souscrivait avec fermeté et sans équivoque à son engagement relatif à l'approche à deux volets. Elle a réitéré en outre qu'il importait de consolider continuellement la position commune de l'Afrique avec des partenaires stratégiques comme le Groupe des 77 et la Chine.

57. La Présidente a demandé la poursuite des négociations, insistant qu'il importait pour l'Afrique de continuer à exercer des pressions sur le contenu de tout accord et de veiller à ce que les négociations soient transparentes, inclusives, ascendantes et participatives. En ce qui concerne le Protocole de Kyoto, elle a confirmé qu'aucun objectif n'avait été présenté à la table de négociation à ce stade. Elle a précisé que l'objectif global avancé par les pays développés se situait entre 18 % et 23 % plutôt qu'entre 25 % et 40 % au-dessous des niveaux de référence de 1990 préconisés par les scientifiques. Les Parties visées à l'Annexe I pourraient ainsi accroître leurs émissions et, en conséquence, empiéter encore davantage sur l'espace de développement des pays en développement.

58. La Présidente a attiré l'attention sur des rumeurs faisant état d'un changement dans la position commune de l'Afrique, de 450 à 350 parties par million d'équivalent de rejets de dioxyde de carbone et, par conséquent, d'une hausse correspondante de la température de la planète de 2 °C à 1,5 °C. Ces chiffres avaient été modifiés par les experts sans consultations préalables. Même si une certaine souplesse était encore possible, pareilles décisions devaient être entérinées par les ministres chargés de l'avenir de l'Afrique. Conformément à l'accord conclu antérieurement, les chiffres s'établissaient à 450 parties par million et 2 °C, plutôt qu'à 350 parties par million et 1,5 °C.

59. En réponse, le représentant du Kenya a exprimé son adhésion à ces points de vue et a réaffirmé que ces chiffres devaient être maintenus inchangés dans la position commune de l'Afrique. En effet, toute mesure de souplesse appliquée à cette position serait vraisemblablement exploitée dans le but de saboter les négociations pour le continent africain. Les représentants ont convenu que les chiffres initiaux devaient être préservés.

60. La Présidente a demandé aux ministres d'identifier les limites à ne pas dépasser ainsi que leurs exigences minimales dans leur position de négociation et de présenter ces éléments aux ministres de manière officielle. S'agissant du financement, elle a indiqué qu'aucun engagement financier n'avait été présenté à la table de négociation et que très peu avait été offert pour l'atténuation ou le premier volet. En ce qui concerne les nouveaux mécanismes de financement et le FEM, un certain nombre d'options existaient. Trois ou quatre d'entre elles seraient présentées aux ministres ainsi que des éléments justificatifs pour chacune.

61. La Présidente a souscrit aux observations du représentant de la Côte d'Ivoire selon lesquelles l'adaptation était, ainsi qu'il avait qualifiée, la priorité des priorités. L'importance de l'adaptation avait

été réitérée avec une insistance plus pressante du fait que l'Afrique, quoiqu'étant le continent le plus vulnérable, recevait très peu de soutien financier pour des programmes sur le changement climatique. Une campagne devait être menée pour accroître le financement. Elle a suggéré que les ministres africains aient à leur disposition un résumé précis sur la position commune de l'Afrique et un document exhaustif fournissant des précisions sur l'état des négociations.

62. Le mercredi 16 décembre, la Présidente a signalé que, lors d'un entretien avec le Premier Ministre éthiopien le soir précédent, comme demandé par la CMAE, le Premier Ministre avait confirmé que la Déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre le changement climatique continuerait de guider les ministres dans les négociations. Sur cette base, il avait indiqué que chaque pays était libre de présenter des déclarations sur des questions clés de la position commune de l'Afrique pendant les séances plénières. Le Premier Ministre avait précisé que son exposé aux ministres africains à la réunion de la CMAE du mardi 15 décembre, dans le cadre duquel il avait souligné que la priorité pour l'Afrique était le financement, ne laissait d'aucune manière suggérer que les autres questions abordées dans la position commune étaient marginales. Il avait simplement porté une attention particulière sur ce qu'il jugeait être la priorité du continent.

63. La Présidente a indiqué que, de sa propre initiative, elle avait tenté de limiter les dégâts en rédigeant un communiqué de presse qu'elle avait lu aux ministres, souhaitant obtenir leur appui avant sa publication. Lors de l'élaboration de ce projet de communiqué de presse, elle s'était efforcée de ne pas perdre de vue que la déclaration du Premier Ministre avait causé à la fois de la confusion et des inquiétudes non seulement parmi les ministres et les négociateurs, mais également parmi le grand public dans les pays africains. Le communiqué de presse visait principalement à gérer la crise et les préoccupations susceptibles de naître parmi les groupes et partenaires soutenant la position commune de l'Afrique. Par conséquent, sa fonction était de rétablir l'intégrité et la confiance africaines dans le mandat et les négociations. La déclaration soulignait que la position africaine, telle qu'énoncée dans la Déclaration de Nairobi, demeurait en vigueur telle que convenue par les ministres africains de l'environnement et ratifiée par les chefs d'État africains.

64. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont généralement convenu que l'élaboration d'un communiqué de presse avait été cruciale et ont félicité la Présidente de son initiative. Quelques modifications textuelles ont été proposées.

65. La représentante de la Zambie a indiqué que le communiqué de presse avait aidé à réparer les dommages aux relations. Toutefois, il ne traitait pas du contenu de la déclaration du Premier Ministre. L'effet négatif possible du communiqué de presse a également fait l'objet de commentaires par le représentant du Cameroun. Ce dernier a indiqué que le communiqué risquait de promouvoir une perception selon laquelle l'Afrique était divisée. Par conséquent, il s'est demandé si la publication d'un communiqué semblable provoquerait la polémique puisqu'il avait été publié en réponse à la déclaration présentée par le Premier Ministre éthiopien. Pour éviter d'envenimer davantage la crise actuelle, la représentante du Zimbabwe a proposé de porter l'attention sur les questions omises de l'exposé du Premier Ministre et de procéder à l'examen de ces questions conformément aux dispositions de la Déclaration de Nairobi.

66. La Présidente de la CMAE a pris acte des points cruciaux soulevés par les ministres en réponse au projet de communiqué. Des modifications y seraient apportées. Toutefois, ces modifications devaient être apportées conformément aux protocoles entre les ministres et les chefs d'État. La déclaration serait en outre de nature non contentieuse afin d'éviter de causer plus de dommages à la position commune de l'Afrique et de contrarier le Premier Ministre éthiopien à titre de chef d'État et de membre de la communauté africaine.

VI. Clôture de la session

67. La Présidente a prononcé la clôture de la session le mercredi 16 décembre 2009 à 12 heures.

Annexe I

Décision sur la poursuite de l'exécution des travaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement sur le changement climatique en Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Rappelant les résultats de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue à Nairobi en mai 2009, y compris l'adoption d'une position de négociation commune pour un régime international sur les changements climatiques au-delà de 2012, en plus d'un cadre global de programmes africains sur les changements climatiques,

Réaffirmant l'ensemble des décisions et des déclarations de l'Union africaine, y compris la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques du 19 novembre 2008,

Renforçant le rôle joué par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à titre de Comité technique spécialisé de l'Union africaine en fournissant une direction à la gestion et à la défense de l'environnement en Afrique,

Se déclarant préoccupés par les conclusions scientifiques figurant dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en particulier dans la mesure où elles intéressent les effets sociaux, économiques et environnementaux des changements climatiques en Afrique, et *notant* que l'Afrique, qui contribue le moins à la hausse des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, est la région la plus vulnérable aux incidences des changements climatiques et la moins pourvue des capacités de s'y adapter,

Réaffirmant que les priorités de l'Afrique sont de mettre en œuvre les programmes relatifs au changement climatique de manière à instaurer un développement durable, en particulier à soulager la pauvreté et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées,

Réaffirmant en outre la nécessité d'intégrer les initiatives et les programmes africains existants et nouveaux sur le climat dans un cadre consolidé permettant d'assurer la coordination et la cohérence dans la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives sur le changement climatique et des plans de développement durable en Afrique à tous les niveaux,

Réitérant notre satisfaction pour les efforts déployés par le groupe des négociateurs africains au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que par le groupe d'experts de haut niveau sur les changements climatiques, de concert avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions intergouvernementales concernées, en vue de l'élaboration d'une position commune de l'Afrique concernant le régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012,

Décidons :

1. De réaffirmer que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session réunies à Copenhague en décembre 2009 doivent avoir un résultat à deux volets, axés premièrement, sur les travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto et, deuxièmement, sur les travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques;
2. D'adopter les textes issus de la deuxième réunion du groupe d'experts africains de haut niveau sur le changement climatique tenue à Addis-Abeba en octobre 2009, siégeant en tant que groupe d'experts pour la deuxième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
3. D'adopter également les principaux messages à l'intention des ministres et des chefs d'Etat et de gouvernement sur la position de négociation commune de l'Afrique sur le changement climatique formulés lors de la réunion extraordinaire tenue à Addis-Abeba en octobre 2009;

4. De noter les résultats des travaux des réunions du groupe de négociateurs et d'experts africains réalisés à la session technique de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session tenues à Copenhague en décembre 2009;
5. De réaffirmer en outre que l'Afrique, dans le contexte de la justice environnementale, doit être indemnisée équitablement pour les dommages causés aux ressources environnementales et pour les pertes économiques et sociales qui en découlent;
6. De souligner que l'Afrique a besoin d'une augmentation considérable de ressources en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités pour l'adaptation et la gestion des risques;
7. D'inviter de nouveau la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, la Banque africaine de développement et les autres partenaires à poursuivre leur coopération pour fournir un soutien efficace sur les plans politique, financier et technique à tous les États membres et aux communautés économiques régionales afin de mettre en œuvre des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
8. D'inviter le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les Correspondants des pays africains comprennent à la fois des experts techniques et des décideurs;
9. D'exprimer notre satisfaction aux partenaires bilatéraux et multilatéraux appuyant la mise en œuvre de mesures pour lutter contre les changements climatiques en Afrique et de les prier instamment de maintenir leur appui;
10. De continuer à suivre la mise en œuvre du processus africain de lutte contre les changements climatiques et de ses programmes et projets connexes.

Annexe II

Liste des participants

A. États membres

Afrique du Sud

Ms. Buyelwa P. Sonjica
Minister
Ministry of Water and Environmental
Affairs
Private Bag X313, Tswane 0001
South Africa
Tél. : (27) 21 464-1500 or (27) 12
336-8733
Fax : (27) 21 465-3362 or (27) 12 328-
4254

Ms. Rejoice T. Mabudafhasi
Deputy Minister
Water and Environmental Affairs
0001 Pretoria
South Africa
Tél. : (27) 12 336-6507
Fax : (27) 12 336-8311
Mél. :
mmbengwev@deat.gowaf.gov.za

Mr. Victor Mbulaheni Mmbengwa
Chief of Staff
Deputy Minister's Office
Ministry of Water and Environmental
Affairs
0001 Pretoria
South Africa
Tél. : (27) 12 336-6507
Fax : (27) 12 336-8311
Mél. :
mmbengwev@deat.gowaf.gov.za

Algérie

M. Chérif Rahmani
Ministre de l'aménagement
du territoire, de l'environnement et
du tourisme
Rue de Quatre-canonns
Alger
Algérie
Tél. : (213 21) 43 28 15/-6
Fax : (213 21) 43 28 49
Mél. : cherifrahmani@hotmail.com

M. Benhadjaudja Abdelkadar
Chef de Cabinet
Ministre de l'aménagement du
territoire, de l'environnement et du
tourisme
Rue de Quatre-canonns
Alger
Algérie
Tél. : (213.21) 43 2888
Fax : (213 21) 213432845
Mél. : benhadjaudja@hotmail.com

M. Djemouai Kamel
Directeur adjoint
Coopération internationale
Ministère de l'environnement
Rue de Quatre-Canonns
Alger
Algérie
Tél. : (213) 662-043227
Fax : (213) 2143-1245
Mél. : kdjemouai@yahoo.com

Angola

Mr. Ambrosio Lukoki
Ambassador
Embassy of Angola in Dar es Salaam
Dar es Salaam
United Republic of Tanzania
Tél. : (255) 755 305 957
Fax : (255 22) 213 2349
Mél. : kialabunga52@yahoo.com.br

Bénin

M. Sossou Justin Adanmayi
Ministre de l'environnement et
de la protection de la nature
01BP3621 Cotonou
Bénin
Tél. : (229) 21314129
Fax : (229) 213 15 081
Mél. : js_adanmayi@hotmail.com

Botswana

Mr. Onkokame Kitso Mokaila
Minister of Environment, Wildlife and
Tourism
Private Bag 199
Gaborone
Botswana
Tél. : (267) 391 4955/364 7902
Fax : (267) 391 4861
Mél. : mmaswabi@gov.bw

Mr. David Lesoile
National Coordinator, Climate Change
Strategy
Ministry of Environment, Wildlife and
Tourism
P/B 130 199
Gaborone
Botswana
Tél. : (267) 7285-7121
Mél. : lesolle.dm@infor.bw

Burkina Faso

M. Salifou Sawadogo
Ministère de l'environnement et
du cadre de vie
565, rue Agostino Neto
03 BP. 7044
Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tél. : (226) 50 30 77 51/5031 24 64
Fax : (226) 5031 75 06
Mél. : sa1saw@yahoo.fr

M. Samuel Yeye
Technical Adviser of the Minister
Ministère de l'environnement et
du cadre de vie
565, rue Agostino Neto
03 BP. 7044
Ouagadougou 03,
Burkina Faso
Tél. : (226) 50 30 77 51/5031 24 64
Fax : (226) 5031 75 06
Mél. : jeanneyeye@yahoo.fr

Burundi

M. Déogratias Nduwimana
Ministre de l'eau, de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et de
l'urbanisme
B.P. 631
Bujumbura
Burundi
Tél.: (257) 22 24 98 97/2222 4979

Mme Hakizimana Bernadette
Directrice
Ministère de l'eau, de
l'environnement, de l'aménagement
du territoire et de l'urbanisme
Bujumbura
Burundi
Tél. : (257) 77 76 9935
Fax : (257) 2222 8902
Mél. : hakiberna@yahoo.fr

Cameroun

Mr. Gregoire Owona
Minister
Delegate at the Presidency in charge of
relations with the Assemblies
Presidency of the Republic of the
Republic of Cameroon
Yaoundé
Cameroun
Tél. : (237) 33675-910551/999-02410
Mél. : gregoire_owonas@yahoo.com

Mr. Awudu Mbaya Cyprian
(PAPNCC Executive President)

Mr. Baoro Theophile
Member of PAPNCC Executive
Bureau and Vice Speaker of
Cameroon's National Assembly

Mr. Adoulaye Adjali
Director of Cabinet of the Speaker of
the National Assembly
Yaoundé
Cameroun

Mr. Gregoire Owona
Minister at the Presidency of the
Republic of Cameroon in Charge of
Relations with the Assemblies)
Yaoundé
Cameroun

Comores

Mr. Djamadar Koulthoum
Special Advisor of the Vice-President
of Comoros
Vice-Presidency in Charge of the
Ministry of Environment
B/P 41, Moroni
Comoros
Tél. : (269) 332 9520
Fax : (269) 775 0003
Mél. : Kdjamadar@yahoo.com

Mr. Youssouf Hamadi
Climate Change Expert
Ministry of Environment
Mél. : pana269@yahoo.com

Congo

M. Henri Djombo
Ministre
Ministère de l'économie forestière,
du développement durable et
de l'environnement
Brazzaville
Congo
Tél. : (242) 556-3520
Fax : (242) 281-3641
Mél. : minienvi2008@yahoo.fr;
hdjombo@yahoo.com

M. Kombo Germain
 Conseiller
 Développement durable et
 environnement
 Tél. : (242) 512-5545
 Fax : (242) 281-3641
 Mél. : kombo_g@yahoo.fr

M. Alexis Minga
 Directeur général
 Ministère du tourisme et de
 l'environnement
 B.P. 958
 Brazzaville
 Congo
 Tél. : (242) 666 6248/505 26 64
 Mél. : dgenvir_congo@yahoo.fr,
 alexis_minga@yahoo.fr

Côte d'Ivoire

M. Daniel Ahizi Aka
 Ministre de l'environnement et
 des eaux et forêts
 Tour D - 10ème étage,
 Cité Administrative
 20 BP 650 Abidjan 20
 Côte d'Ivoire
 Tél.: (225) 202 26235/20 22 61 35
 Fax : (225) 20 22 20 50/20 21 04 95

M. Oka N'guessan
 S/D Environnement et développement
 durable
 Ministère de l'intégration africaine
 Abidjan
 Côte d'Ivoire
 Tél: (225) 05739017
 Mél. : oka_nguessan@yahoo.fr

M. Lonbardo Cedric
 Conseiller spécial
 Grava Bassin
 Côte d'Ivoire
 Tél. : Lonbardo.cedric@gmail.com

Djibouti

M. Elmi Obsieh Wais
 Ministre de l'habitat, de l'urbanisme,
 de l'environnement et de
 l'aménagement du territoire
 B.P. 11 Djibouti
 Djibouti
 Tél. : adouale@yahoo.fr
 Tél.: (253) 358 357
 Fax : (253) 35 16 18

Mr. Aboubaker Doualé Waiss
 Secretary General
 Ministry of Housing, Urban Affairs,
 Environment and Land Planning
 BP 11
 253 Djibouti
 Djibouti
 Tél. : (253) 358 522/(dom.+253 357
 492)
 Fax : (253) 351 618
 Mél. : adouale@yahoo.fr

Égypte

Mr. Maged George Elias Ghatas
 State Minister for Environmental
 Affairs
 Cabinet of Ministers
 Egyptian Environmental Affairs
 Agency
 30, Misr Helwan El-Zyrae Road,
 Maadi, P.O Box 11728
 Cairo
 Egypt
 Tél. : (202) 52 56 463/37 85 137
 Fax : (202) 52 56 490461
 Mél. : mseaoffice@eeaa.gov.eg

Érythrée

Mr. Tesfai G.Selassie, Sebhatu
 Minister
 Ministry of Land, Water &
 Environment
 P.O. Box 976
 Asmara
 Eritrea
 Tél. : (291-1) 126 112
 Fax : (291-1) 123 285
 Tél. : tesfaigs@gmail.com

Mr. Mogos Woleyohannes Bairu
 Director General
 Ministry of Land, Water and
 Environment
 P/B 5713
 Asmara
 Eritrea
 Tél. : (291-1) 120-311
 Fax : (291-1) 126095
 Tél. : depenvda@eol.com.er;
 mbaira50@gmail.com

Éthiopie

Mr. Tewolde Berhan Gebre Egziabher
 Director General
 Environmental Protection Authority
 P.O. Box 12760, Addis Ababa
 Tél. : (251-11) 6464606
 Fax : (251-11) 6464882/76
 Tél. : esid@ethionet.et,
 epa_ddg@ethionet.et

Gabon

M. Martin Mabala
Ministre des eaux et forêts, de
l'environnement et du développement
durable
B.P. 3974
Libreville
Gabon
Tél. : (241) 76 55 48/77 2 994/772979
Fax : (241) 761381/772 994
Mél. : dgegabon2@yahoo.fr

Mme Marthe Mpangou
Conseillère Cabinet du Ministre
Ministère de l'environnement
B/P 3309
Libreville
Gabon
Tél. : (241) 07275679
Fax : (241) 761381
Mél. : marthy.mapangou@laposte.net

Gambie

Mr. Sillah Jato
Secretary of State for Forestry and
Environment
Environment and Forestry
Banjul
Gambia
Tél. : (220) 22 75 48/22 80 56/422
7548
Fax : (220) 4223 987/22 97 01/22 39
87
Mél. : fnre@gamtel.gm,
jato_s_sillah@hotmail.com

Mr. Momodou Sarr
Executive Director
National Environment Agency
PMB 48
Banjul
Gambia
Tél. : 220 4399-424
Fax : 220 4399430
Mél. : Pamomodou@hotmail.com

Ghana

Ms. Sherry Ayithey
Minister
Ministry of Environment, Science and
Technology
P.O. Box M.232, Accra
Ghana
Tel.: (233-21) 68 2000 / 682002
Fax : (233-21) 688 913
Mél. :
localgovernment@internetghana.com;
Amindejones@yahoo.co.uk

Mr. Edward Osei Nsenkyire
Chair
National Climate Change Committee
Ministry of Environment, Science and
Technology
Accra
Ghana

Mr. Rudolph Sandy Kuuzegh
Director
Ministry of Environment, Science and
Technology
Tél. : 233 21 660-005
Fax : 233-21 660 005
Mél. : sandykuu@yahoo.co.uk

Guinée

M. Nimaga Kamadou
Directeur général des catastrophes
Ministère de l'environnement
B/P 3118
Guinée
Tél : (224) 62 905-445
Mél. : nimmag2003@yahoo.fr

M. Diallo Mamadou Lamarana
Coordinateur projet adaptations
Zone côtière
Environnement et développement
durable
B/P 1615 Ceresco
Conakry
Guinée
Tél. : 224 672-25054
Mél. : mlamarana_diallo@yahoo.fr

Mr. Sylla Joseph
National Focal Point
Ministry of Environment and
Sustainable Development (MEDD)
P/B 3118
Conakry
Guinée
Tél. : (224) 6026-2668
Mél. : josesylla2002@yahoo.com

Guinée-Bissau

Mr. Barros Bacar Banjai
Secretary of State for the Environment
and Sustainable Development
PO Box 399 Bissau
Guinée-Bissau
Tél. : (245 20) 664 0899
Fax : (245 20) 17 53
Mél. : cadilayluas@yahoo.com.br

Mr. Joao Lona Tchegna
 Director General
 Ministry of Transport and
 Communications
 PO Box 75 1038, 00245 Cedex-Bissau
 Guinée-Bissau
 Tél. : (245 20) 634 8490
 Fax : (245) 320 17 53
 Mél. : J_lona@yahoo.fr

M. Alexandre Cabral
 National Focal Point
 SEEDD
 Bissau
 Guinée-Bissau

Guinée équatoriale

Mr. Ikaka Nzamio Deogracias
 National Focal Point of Climate
 Change
 Ministry of Fisheries and the
 Environment
 Malabo
 Guinée équatoriale
 Tél.: (240-9) 244-636
 Mél. : ikakazamio@yahoo.fr

Jamahiriya arabe libyenne

Mr. Mahmouda S.El Fallah
 Minister
 People's Committee of Environment
 General Authority (EGA)
 Tripoli
 Libyan Arab Jamahiriya
 Tél. : (218) 21 4870266/487 1590
 Fax : (218) 21 4870266 /218 21
 4871590
 Mél. : mfallah@environment.org.ly

Kenya

Mr. John N. Michuki
 Minister for Environment and Mineral
 Resources
 NHIF Building
 P.O. Box 30126-00100
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (254-20): 2711 238
 Fax : (254-20) 272 0257
 Mél. :
 environmentminister@yahoo.com

Mr. Macharia Kamau
 Permanent Representative of the
 Republic of Kenya to UNEP
 Permanent Mission of the Republic of
 Kenya, Nairobi
 Kenya
 Tél. : 2214257/2214708
 Fax : 215105
 Mél. : kmunep@swiftkenya.com

Mr. A. Muusya Mwinzi
 Director General
 National Environment Management
 Authority (NEMA)
 P.O. Box 678339, 00200
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (254-20) 605 522/3/6
 Fax : (254-20) 608 997/609 684
 Mél. : amwinzi@nema.go.ke

Mr. Joseph R. Mukabana
 Director
 Meteorological Services
 Ministry of Environment and Mineral
 Resources
 PO. Box 30259,00100
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (254-20) 387-4214
 Fax : (254-20) 387-6955
 Mél. : director@meteo.g.ke

Madagascar

M. Andriamiandrisoa Edelin Calixte
 Ministre
 Ministère de l'environnement et des
 forêts
 B.P. 3948
 101 Antananarivo
 Madagascar
 Tél. : (261-20) 224 0908 /226 4588
 Fax : (261-20) 22 419 19/22
 30488/224 1919
 Mél. : minenv@moov.mg,
 foretmin@moov.mg

Malawi

Mr. Grain W. P. Malunga
 Minister of Mines, Natural Resources
 and Environmental Affairs
 P/Bag 350
 Lilongwe 3
 Malawi
 Tél. : (265 1) 789 488/788 990
 Fax : (265 1) 788 689
 Mél. : hcbanda@mw.net,
 natresources@malawi.net

Mr. Peter Mwanza (MP)
 Minister of Lands and Housing and
 Urban Development
 P.B 311 Lilongwe
 Malawi
 Mél. : gola@globemw.net

Mr. Richie Muheya
Minister
Irrigation and Water Dept.
P/Bag 390 Lilongwe
Malawi
Tél. : (265 1) 770-559
Fax : (265 1) 770-610
Mél. : muheyalunga@yahoo.com,
grainmalunga@gmail.com

Mr. Abbie Shawa
Minister
Ministry of Development Planning and
Cooperation
P/B 30136, Lilongwe
Malawi
Tél. : (265 1) 788-131
Fax : (265 1) 788-131
Mél. : arashswa2001@yahoo.co.uk

Mr. Necton D. Mhura
Commissioner of Lands
Ministry of Lands, Housing and Urban
Development
P/B 311, Lilongwe 3
Malawi
Tél. : (265 1) 999 216 996
Fax : (265 1) 1776-100
Mél. : nmhura@hotmail.com

Mr. Yanir Ntupanyama
Director
Ministry of Natural Resources, Energy
and Environmental Affairs
P/Bag 394
Lilongwe 3
Malawi
Tél. : (265 1) 8888-35597
Mél. : yntupanyama@yahoo.com

Mali

M. Tiémoko Sangaré
Ministre de l'environnement et de
l'assainissement
BP: 1634
Bamako
Mali
Tél. : (223) 229 51 68/22 95 172
Fax : (223) 229 51 65/229 51 70/22 34
Mél. : me2003@afribone.net.ml

Maroc

M. Zahoud A. Ikbir
Secrétaire d'état chargé de l'eau et de
l'environnement
Rabat-Agdal
Maroc
Tél. : (212-37) 5737-6653
Fax : (212-37) 5737-7772
Mél. : zahoud@wter.gov.mr

Maurice

Mr. Lormus Bundhoo
Minister
Ministry of Environment and National
Development Unit
10th Floor Ken Lee Tower, Barracks
Street
Port Louis
Maurice
Tél.: (230) 208 1944
Fax : (230) 211 9455
Mél. : menv@mail.gov.mu,
equal@intnet.mu

Mauritanie

M. Idrissa Diarra
Ministre de l'environnement et du
développement durable
B.P. 170
Nouakchott
Mauritanie
Tél. : (222) 684-3110
Fax : (222) 524-3138
Mél. : idiarra@environnement.gov.mr

Mr. Mohamed Yahya Lafdal
Director
Programming and Coordination
Ministry of Environment
P/B 170,222, Nouakchott
Mauritanie
Tél. : (222) 230-3128
Mél. : lafdal@environment.gov.mr

Mozambique

Mr. Antonio Hoguane
Director
School of Marine and Coastal
P/B: 128
Maputo
Mozambique
Tél. : (258-21) 249-0050/1
Mél. : ahoguane@yahoo.com.br

Namibie

Mr. Netumbo Nandi-Ndaitwah
Minister of Environment and Tourism
Second Floor, FGI Building
Post Street Mall
Private Bag 13346
Windhoek
Namibia
Tél. : (264-61) 284 23335/2192
Fax : (264-61) 232 057/240339
Mél. : netumbo@mweb.com.na

Mr. Nghitila Teofilus
 Director
 Directorate of Environmental Affairs
 Private Bag 13306
 Windhoek
 Namibia
 Tél.: (264-61) 249015
 Fax : (264-61) 240 339
 Mél. : nghitila@dea.met.gov.na

Niger

M. Issouf Baco
 Ministre de l'environnement et de la
 lutte contre la désertification
 B.P. 578
 Niamey
 Niger
 Tél. : (227) 96966672
 Fax : (227) 20 73 8026
 Mél. : issbaco@yahoo.fr

M. Ousmane Mahaman
 Directeur de Cabinet du Premier
 Ministre
 Cabinet du Premier Ministre
 Niamey
 Niger
 Tél. : (227) 96966672
 Fax : (227) 738026
 Mél. : Hmaous@yahoo.fr

M. Sani Mahazou
 Conseiller technique du Ministre de
 l'environnement et de la lutte contre la
 désertification
 BP 578
 Niamey
 Niger
 Tél. : (227) 2073 3329
 Mél. : mahazous@yahoo.com

M. Hamadou Mamoudou
 Directeur général de l'environnement
 et des eaux et forêts
 BP 578
 Niamey
 Niger
 Tél. : (227) 96 56 2360
 Fax : (227) 20 72 3755
 Mél. : dgeef@intnet.ne;
 tinni0607@yahoo.fr

M. Ousmane Mahaman
 Directeur de Cabinet du Premier
 Ministre
 Cabinet du Premier Ministre
 Niamey
 Niger
 Tél. : (227) 2072-2699
 Fax : (227) 20 722673
 Mél. : Hmous@yahoo.fr

Nigeria

Mr. John Odey
 Minister of Environment
 Federal Ministry of Environment,
 housing and Urban Development
 P.M.B. 468 Garki
 Abuja
 Nigeria
 Tél. : (234-9) 670 2721
 Fax : (234-9) 523 4014/523 4119
 Mél. : jaodey@gmail.com

Mr. Aderonke (Roni) Ajao
 Special Assistant – Strategy,
 Communications, Ministry of
 Environment
 Abuja
 Nigeria
 Mél. : roni.ajo@mrl.uk.com

Ouganda

Ms. Jesca Eriyo
 Minister of State for Environment
 Kampala
 Uganda
 Tél. : (256 414) 2221 514
 Fax : (256 414) 505 763
 Mél. : jeriyo@yahoo.com

Mr. David Ebong
 Chair,-Parliamentary Forum on
 Climate Change
 Parliament of Uganda
 P/B 7178, Kampala
 Uganda
 Tél. : 256-772-551591
 Mél. : ebong@parliament.go.ug

Ms. Agnes Kalibbala
 Ambassador
 Ugandan High Commission to Kenya
 Nairobi
 Kenya

Mr. Chebet Maikut
 Principal Programme Officer
 Ministry of Water and Environment
 P.O. Box 28119
 Kampala
 Uganda
 Tél. : (256 414) 752 609-414
 Fax : (256 414) 251-797
 Mél. : Chmaikut@yahoo.com

République centrafricaine

M. Francois Naoueyama
 Ministre
 Ministère de l'environnement et de
 l'écologie
 Rue Ambassadeur R. Guérillot
 BP 830, Bangui
 République centrafricaine
 Tél. : (236) 7550-1114
 Mél. : fmaoueyama@yahoo.fr

Mr. Igor Gildas Tola-Kogadou
 National Focal Point
 Ministry of Environment and Ecology
 BP 686, Bangui
 République centrafricaine
 Tél. : (236) 7555-8222
 Mél. : Tolakogadou@hotmail.com

République démocratique du Congo

M. José Endundu
 Ministre
 Ministère de l'environnement,
 conservation de la nature, eaux et
 forêts
 B.P. 12348 1
 Ave Papa ILeo No. 15
 Kinshasa/Gombe
 République démocratique du Congo
 Tél. : (243-12) 34390
 Fax : (243-12) 337 21
 Mél. : minaffet@yahoo.com

M. Taba Kalulu
 Conseiller Principal
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : 243 81333-0242
 Mél. : tabakalulu@yahoo.fr

Mr. Ileka Atoki
 Ambassador and Permanent
 Representative of the Democratic
 Republic of the Congo to the
 United Nations
 866 United Nations Plaza, Suite 511
 New York, NY 10017
 United States of America
 Tél. : (212) 319-8061
 Fax : (212) 319-8232
 Mél. : frachrist@aol.com

M. Mubenga Kanwanya
 Conseiller principal
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : 243 999944827
 Mél. : murdazr@yahoo.fr

République-Unie de Tanzanie

Ms. Batilda Burin
 Minister of State (Environment)
 Vice-President's Office
 P.O. Box 5380
 Dar-es-Salaam
 United Republic of Tanzania
 Tél. : (255) 784-54-6336
 Fax : (255-22) 2128-749
 Mél. : batildab@yahoo.co.uk

Mr. Seif Ali Iddi
 Minister
 Ministry of Agriculture, Livestock &
 Environment
 Zanzibar
 United Republic of Tanzania

Mr. Joseph Qamara Touway Sulley
 PA to the Minister
 Vice President's Office
 P.O. Box 5380
 Dar es Salaam
 United Republic of Tanzania
 Tél. : (255 22) 784 44 6070
 Fax : (255 22) 212 8749
 Mél. : joqamara@yahoo.com

Rwanda

Mr. Kamanzi Stanislas,
 Minister
 Natural Resources
 P.O. Box 3502
 Kigali
 Rwanda
 Tél.: (250) 252-582627
 Fax : (250) 252 582627
 Mél. : skamanzi@yahoo.fr

Ms Rose Mukankomeje
 Director General
 Rwanda Environment Management
 Authority
 P/B 7936
 Kigali
 Rwanda
 Tél. : (250) 252 580017
 Fax : (250) 252 580017
 Mél. : dgrema@gmail.com

Sao Tomé-et-Principe

Ms. Cristina Maria Fernandes Dias
 Minister, Ministry of Natural
 Resources, Energy and Environment
 Sao Tome and Principe
 Tél. : (239) 903 510/226 262
 Fax : (239) 226 262
 Mél. : crisdosanjos@hotmail.com

Sénégal

M. Djibo Leity Ka
 Ministre d'état de l'environnement, de
 la protection de la nature, des bassins
 de rétention et des lacs artificiels
 Bâtiment Administratif, 7ème étage
 B.P. 4055/6557
 Dakar
 Sénégal
 Tél. : (221-33) 822 38 49
 Fax : (221-33) 822 21 80
 Mél. :
 mepn.de@environnement.gouv.sn

Sierra Leone

Mr. Denis M. Sandy
 Ministry of Lands, Country Planning
 and the Environment
 Youyi Building, Brookfields,
 Freetown
 Sierra Leone
 Tél. : +23276654869
 Mél. : denis_sandy@yahoo.com

Mr. Ogunlade Davidson
 Minister
 Ministry of Energy & Water
 Resources
 Freetown
 Sierra Leone
 Tél. : (232) 766-70933
 Mél. :
 ogunlade.davidson@hotmail.com

Somalie

Mr. Buri M. Hamza
 Minister
 Ministry of Environment
 Mogadishu
 Somalia
 Tél. : (252-50) 900889/5936903
 Mél. : bhamza@hotmail.com
 buri.hamza@gmail.com

Soudan

Mr. Ibrahim Mohamed Saadeldin
 Secretary General
 Higher Council of Environment and
 Natural Resources (HCENR)
 10488 Khartoum
 Sudan
 Tél. : (249) 183 784279
 Fax : (249) 183 787617
 Mél. : saadeldinibrahim@yahoo.com

Swaziland

Mr. Macford W. Nsibandze
 Minister, Ministry of Tourism,
 Environmental Affairs
 P.O. Box 2652
 Mbabane
 Swaziland
 Tél. : (268) 404 6420-23
 Fax : (268) 404 5415/404 1719/6438
 Mél. : minister@swazi.net

Tchad

M. Mouhyddine M. Saleh
 Secrétaire général adjoint
 Ministère de l'environnement, de l'eau
 et des ressources halieutiques
 BP 442 N'Djamena
 N'Djamena, Tchad
 Tél. : (235) 252 32 55
 Fax : (235) 52 38 39//525232
 Mél. : mouhyddinem@yahoo.fr

Togo

M. Kossivi Ayikoe
 Ministre de l'environnement et
 ressources forestières
 247 Rue de Nimes
 B.P. 4825, Lomé
 Togo
 Tel.: (228) 221-33-21/221-51-97
 Fax : (228) 221 0333/221-51 97
 Mél. : denv_togo@yahoo.fr

Zambie

Ms. Catherine Namugala MP
 Minister of Tourism, Environment and
 Natural Resources
 P. O. Box 34011
 Lusaka 10101
 Zambia
 Tél. : (260 211) 225463
 Fax : (260 211) 222189

Mr. Ignatius Makumba
 Chief
 Ministry of Tourism, Environment and
 Natural Resources
 P.O. 34011, 10101 Lusaka
 Zambia
 Tél. : (260 211) 229417
 Fax : (260 211) 222189
 Mél. : inmakumba@mtenr.gov.za;
 inmakumba@yahoo.com

Zimbabwe

Mr. Francis Dunstan Chenayimoyo
(Nhema)
Minister
Ministry of Environment and Tourism
11th Floor Kaguvi Building. Cnr.
Fourth Street and Central Avenue,
Private Bag 7753
Causeway, Harare, Zimbabwe
Fax : (263 4) 702 054
Mél. : fnhema@ecoweb.co.zw,
tandi@met.co.zw

Mr. Edward Samuriwo
Director
Ministry of Natural Resources
Management
Central Avenue, Private Bag 7753
Causeway, Harare
Zimbabwe
Tél. : (263 4) 701681-3
Fax : (263 4) 251-963
Mél. : essamuriwo@ahoo.com

B. Organismes des Nations Unies

Mr. Abdoulie Janneh
Under-Secretary-General and
Executive Secretary, Economic
Commission for Africa
P.O. Box 3005
Addis Ababa
Ethiopia
Tél. : (251) 11 5511 231
Mél. : abdoulie.janneh@uneca.org

Ms. Isatou Gaye
Chief
Food Security and Sustainable
Development
Economic Commission for Africa
3005 Addis Ababa
Ethiopia
Tél. : 251-11 5544-3089
Fax : (251) 11 551 4416
Mél. : Fye@uneca.org

Mr. Josue Dione
Director
Food Security and Sustainable
Development
Economic Commission for Africa
3001 Addis Ababa
Ethiopia
Tél. : 251-11 551-0406
Fax : 251-11 551-0350
Mél. : jdione@uneca.org

C. Institutions spécialisées**Commission de l'Union africaine**

Ms. Rhoda Peace Tumusiime
Commissioner
Mr. Olushola U. Sodeko
Mr. Alfred Omenya
Mr. Julius Sinyoma

Mr. Mejvi-Cheikh Habiba
Head of Communication Information
African Union
Addis Ababa
Ethiopia
Tél. : (251) 911 201652
Mél. : mejvi-
cheikh.haliba@hotmail.com

D. Organisations sous-régionales

Mr. Mohamed Ibn Chambas
President
Economic Community of West
African States (ECOWAS)
Abuja
Nigeria

Mr. Johnson Boanuh
Director of Environment
Economic Community of West
African States (ECOWAS)
Abuja
Nigeria
Mél. : jboanuh@ecowas.int

Ms. Margaret Nyirenda
Director
Food Agriculture and Natural
Resources
Southern African Development
Community (SADC)
P/Bag 0095, Gaborone
Botswana
Tél. : (267) 3951 863
Fax : (267) 397 2848
Mél. : mntirenda@sadc.int

Mr. Harsen Nyambe
Senior Programme Officer
Natural Resources
Management/FAMR
Southern African Development
Community (SADC)
P/Bag 0095, Gaborone
Botswana
Tél. : (267) 3951-863
Fax : (267) 397-2848
Mél. : mntirenda@sadc.int

E. Organisations non gouvernementales

Ms. Grace Akumu
Director
Climate Network Africa
P.O. Box 76479,00508
Nairobi
Kenya
Tél. : (254) 20 386 4040
Fax : (254) 20 387 3737
Mél. : gakumu@yahoo.com

F. Programme des Nations Unies pour l'environnement

Mr. Peter Acquah
Deputy Director and Secretary of
AMCEN
Regional Office for Africa
United Nations Environment
Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél. : (254 20) 7 62 4289
Mél. :Peter.Acquah@unep.org

Ms. Esther Njenga
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél. : (254 20) 7 62 4287
Fax : (254 20) 7 62 3928
Mél. : Esther.njenga@unep.org

G. Consultants

Ms. Rose Osinde Alabaster
c/o P.O. Box 28767-00200
Nairobi
Tél. : (254-20) 725 492 987
Mél. : rosinde@gmmail.com

Mr. Michael K. Koech
P.O. Box 30943 00100
Nairobi
Kenya
Tél. : (254 20) 600520
Fax : (254 20) 811575
Mél. : mi.koech@yahoo.com